

Le 20 décembre 2013 à 16 h 45 heures, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Monique Aliès, Messieurs Jean-Claude Anglars, Fernand Nicolau et Serges Roques.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez.

Date de convocation : 2 décembre 2013

2 - TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD-AVEYRON

Vu le rapport n° 4

Vu que le centre d'incendie et de secours (CIS) du Nord-Aveyron a été réalisé par le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Espalion et a été ensuite mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron par convention définitive du 18 juin 2001 conformément aux dispositions de l'article L 1424-17 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la communauté de communes d'Estaing étend son périmètre aux communes du SIVOM, que celle-ci n'a pas de compétence concernant la gestion du CIS et ne peut donc l'intégrer dans son patrimoine et se substituer au SIVOM et que celui-ci souhaite donc transférer le centre d'incendie et de secours au SDIS.

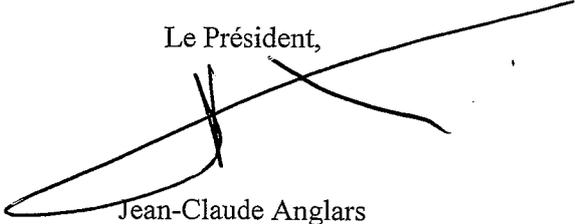
Vu l'article L 1424-19 du code précité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau du conseil d'administration, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- donne son accord au transfert de propriété du CIS Nord-Aveyron au profit du SDIS,
- autorise le président à négocier et à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Rodez, le **20 DEC. 2013**

Le Président,


Jean-Claude Anglars